AVERTISSEMENTS AGRICOLES

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Circonscription
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -
(95) 36.05.70

Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n° *33*
du *30 Mai 1984.*



G

Grappes séparées

*Temps pluvieux et rares éclaircies entraînant un net retard de la végétation de la vigne qui, selon les cépages, se situe actuellement entre les stades **G** et **H**.*



H

Boutons floraux séparés

MILDIOU : PREMIER TRAITEMENT.

Les conditions climatiques sont actuellement favorables et un premier traitement anti-mildiou est conseillé en toutes zones dès réception du Bulletin. Vous avez le choix entre de nombreux produits ; se reporter à nos précédents Bulletins.

** Pas plus de 2 à 3 applications des spécialités : Vamin, Caltan, Acylon Super F : risque d'apparition de souches de mildiou résistantes **

OIDIUM : RESTEZ VIGILANTS.

Certaines parcelles de Carignan sont déjà bien atteintes. Ne le laissez pas s'installer. En toutes zones, maintenez la protection.

Si la lutte concerne à la fois le mildiou et l'oïdium, vous pouvez aussi utiliser :

Alliance	*: 3 Kg de produit commercial/ha*
	: Phosethyl - al + Folpel + Fénarimol.
Diametan B	*: 2,5 Kg de produit commercial/ha*
	: Cymoxanil + Propinèbe + Triadimefon.

P 14

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant P.DUFFAUD
Abonnement Annuel : 72 F. ;
Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP MARSEILLE 9660 74 V
Publication Périodique
CPPAP N°1763 A-D
ISSN [illegible]

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Les sorties de chenilles sont extrêmement faibles. Dans la plupart des situations, tant dans la Plaine Orientale que dans les régions traditionnelles, une intervention spécifique ne se justifie pas.

Une application de produit ne sera justifiée que si vous observez 200 glomérules sur 100 grappes.

Ne traitez que si le risque est réel.

Les doses de produits phytosanitaires ou des matières actives qui y sont contenues sont en général exprimées /hl (par hectolitre).

Elles correspondent à des traitements de I.000 litres par Ha.
Il faut donc multiplier par 10 pour passer de la dose par hectolitre à la dose par hectare, et ceci même si vous utilisez moins de I.000 l. de bouillie/ha.

A R B R E S   F R U I T I E R S

*** Tordeuse orientale du pêcher**

Le vol débute, premières captures en CASINCA et à SAGONE. Ne pas intervenir pour le moment.

*** Carpocapse des pommes et poires**

Le vol débute. Ne pas intervenir pour le moment.

*** Oïdium du pommier**

Renouveler la protection.

*** Mouche de la cerise**

Choisir de préférence des produits à base de :

- *diméthoate (nombreuses spécialités). Délai 7 jours avant récolte.*
- *formothion (Anthio). Délai 7 jours avant récolte.*
- *malathion (nombreuses spécialités). Délai 7 jours avant récolte.*

-=-=-=-=-=-=-